



Ville de Vaujours

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 26/05/2021		N° DP 093 074 21 C0034
Par :	MONSIEUR	
Demeurant à :	32 RUE HENRI BARBUSSE 993410 VAUJOURS	
Pour :	CREATION D'UN PORTILLON , ELARGISSEMENT DU PORTAIL , RAVALEMENT ET MODIFICATION DE LA CLOTURE EXISTANTE.	
Sur un terrain sis à	32 RUE HENRI BARBUSSE – 93410 VAUJOURS	
Cadastre :	A 2417	
		Surface de plancher créée: m ² Nb de logements: 1 Nb de bâtiments: 1 Destination : HABITATION

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON-OPPOSITION n°21/294

Monsieur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le contenu et les effets du plan local d'urbanisme et ce conformément aux articles L 151-1 ,L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de l'architecte des Bâtiments de France en date du 19 juillet 2021 ;

Vu la déclaration préalable susvisée.

Considérant l'avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France, précisant que le projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnement.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **peuvent être exécutés sous réserves de prendre en considération les prescriptions ci-dessous :**

-ARRETE-

Article 1 : Les travaux devront être conformes au projet joint :

- Les fondations seront réalisées en béton coulé de dimension 0,40 m x 0,40 m ;
- Les murets seront de hauteur maximum de 0,90 mètres , constitués de perrains et recouvert par un ravalement de couleur beige ;

Accuse de réception en préfecture
093-269300372-20210721-21-294-A1
Date de télétransmission : 16/08/2021
Date de réception préfecture : 16/08/2021

- Les poteaux socles à empiler de dimensions 0,30 m x 0,30 m de couleur beige empilés et coulés par du béton ;
- La hauteur maximum des poteaux sera de 2 mètres chapeaux compris ;
- Pose de portail coulissant, portillon et clôtures ajourés en aluminium de couleur grise ;

Article 2 : Le projet ne respecte pas les dispositions traditionnelles des enceintes des pavillons franciliens qui se composent d'une grille de clôture ajourée à barreaudage vertical ancré sur un mur bahut maçonné.

Par conséquent, afin de s'insérer plus harmonieusement dans ce tissu urbain pavillonnaire, il serait plus approprié d'abandonner les dispositions projetées pour adopter une typologie plus traditionnelle comme évoqué plus haut

Article 3 : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.

Article 5 : A l'issue des travaux, le pétitionnaire devra transmettre en mairie, en trois exemplaires le formulaire dûment complété de Déclaration Attestant l'Achèvement des Travaux (DAACT – cerfa n°13408*05) pour procéder à la conformité.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 21 juillet 2021



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint en charge de l'urbanisme, les
espaces verts, les travaux et les voiries,

Stéphane PAU

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'enselement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE :** Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE :** La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyen** www.telerecours.fr »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Accusé de réception en préfecture
093-26000321021-21029411
Date de télétransmission : 16/08/2021
Date de réception préfecture : 16/08/2021



Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

cerfa
N° 13703*06

Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).

Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).

Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cette déclaration est à retourner à la mairie du lieu du projet.

D.P. 093 074 21 C 0034
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

**MAIRIE DE VAUJOURS
SEINE SAINT-DENIS**

le 26 Mai 2021
Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte, des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI, ...): _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

093 074 21 C 0034
26 MAI 2021

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 32 Voie : rue Henri Barbusse

Lieu-dit : _____ Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____

Vu pour être annexé à la déclaration préalable
Division territoriale : N° 09307421C0034
Vaujours, le 21/05/2021

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____

Téléphone : _____

**Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,**

Division territoriale : _____
indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Stéphane PAU

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____@_____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation ou de la réception, le cas échéant, plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Abuse de réception en préfecture
1-21-294-AI
16/08/2021
Date de réception en mairie : 16/08/2021

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 32 Voie : rue Henri Barbusse

Lieu-dit : Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP : Cedex :

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : Section : A Numéro : 2417

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 519

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction

Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autre (précisez) :

Travaux sur une construction existante

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) :

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

Création d'un portillon + Elargissement du portail
+ modification de la clôture existante
(voir devis joint)

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante : • la surface de plancher créée :
- la surface de plancher supprimée :

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(Informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

N°... 093074210034

Vaujours, le... 21/07/2021

Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13704.

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Accusé de réception en préfecture
N° 2021-050007-2021-07-21-2041
Date de télétransmission : 16/08/2021
Date de réception préfecture : 16/08/2021

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A Vaujours
 Le : 24/05/2021
 Sinaat _____ arant(s) _____

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.



26 MAI 2021
 DP 093 074 21 C 0034

Vu par le Maire
 à la déclaration préalable
 N° 09307421C0034
 Vaujours, le 21/07/2021
 Le Maire,

Pour le Maire,
 Le 6^{ème} Adjoint,


 Stéphane PAU

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient traitées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Accusé de réception en préfecture
 093 074 21 C 0034
 Date de télétransmission : 16/08/2021
 Date de réception préfecture : 16/08/2021

Département :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
VAUJOURS

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 11/03/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093 074 21 00034
Vaujours, le 21/07/2021
Le Maire,

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF - SEINE-SAINT-DENIS
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 -fax 01 49 15 52 29
sdif.seine-saint-
denis@dgif.finances.gouv.fr

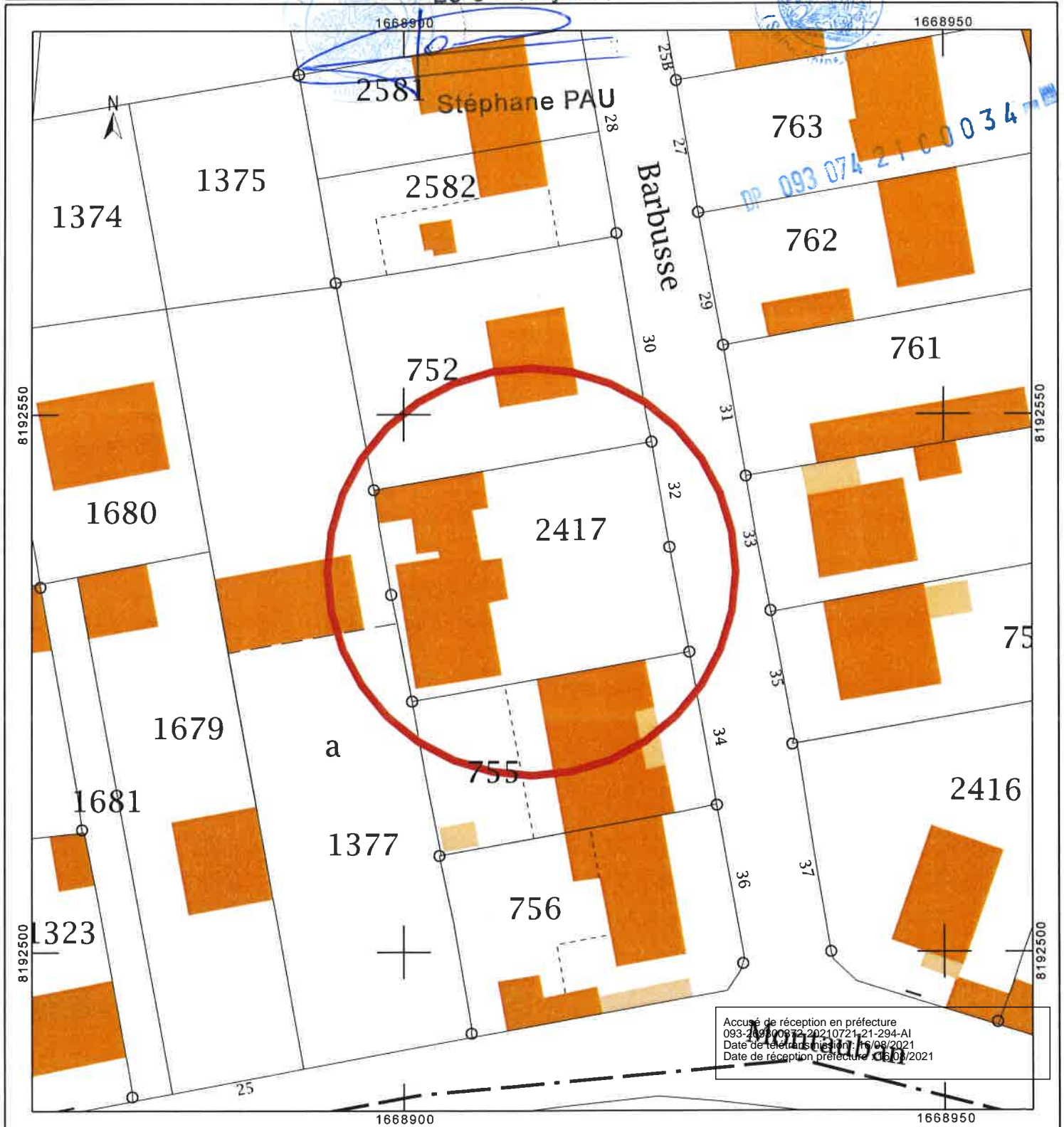
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

76 MAI 2021



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Accusé de réception en préfecture
093-209300872-20210721_21-294-A1
Date de télétransmission : 16/08/2021
Date de réception préfecture : 06/08/2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
de travaux, le 16/08/2021
Le Maire,



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210721-21-294-A1
Date de télétransmission : 16/08/2021
Date de réception préfecture : 16/08/2021



DEVIS

N° 218597

Date du devis : 17/05/2021



Leroy Merlin LIVRY GARGAN
Siret : 38456094200334
Route Nationale 3
93891 LIVRY GARGAN CEDEX

Tél magasin : 01 41 52 50 50

Vous avez été accueilli par :

Vu pour être annexé à la déclaration préalable N° 0930742100036
Vaujourns, le 21.05.2021
Le Maire,
32 Rue Henri Barbusse
93410 Vaujourns (SE)
France
Téléphone :
N° de Carte Maison :
N° client :

Pour retirer votre commande, prenez Rendez-Vous sur notre site <https://www.leroymerlin.fr/073/rdv>
Merci de votre confiance et à très vite pour la suite de vos projets !

Devis valable jusqu'au 16/06/2021

Les prix indiqués sur ce devis sont valables 30 jours hors promotions.

Désignation	EAN/Réf	Qté	Taux TVA	Prix Unitaire €	Montant TTC
LDD COUL ALU NATERIAL TREZ 3M50X173 GRIS	3700048887386 80094014	1,00	20,00	2 339,00	2 339,00
LDD PORTILL ALU NATERIA TREZ 1MX173 GRIS	3700048885078 80095323	1,00	20,00	799,00	799,00
LDD GLISSIERE ALU KLOSUP HT230CM GRIS	82137477	4,00	20,00	31,90	127,60
LDD EMBOUT GLISSIERE KLOSUP GRIS	82137493	8,00	20,00	2,65	21,20
LDD PLATINE GRISE POTEAU KLOSUP 2 DEPART	82137495	8,00	20,00	21,50	172,00
LDD POTEAU ALU KLOSUP 2 DEPART H230CM GR	82137472	4,00	20,00	72,90	291,60
LDD EMBOUT POTEAU KLOSUP 2 DEPARTS GRIS	82137482	8,00	20,00	4,95	39,60
LDD CLOSOIR PR POTEAU KLOSUP H230CM GRIS	82137499	1,00	20,00	7,65	7,65
LDD LAME ALU KLOS'UP AJOURE L145X9CM GRI	82137455	80,00	20,00	15,50	1 240,00
LDD 10 ENTRETOISES KLOS'UP LAME GRIS	82137501	20,00	20,00	5,45	109,00
Livraison dans la pièce de votre choix (*)	49489300	1,00	20,00	0,00	0,00

Adresse de livraison :

prévue le :

32 Rue Henri Barbusse
93410 Vaujourns (SE)
France

Tél :

Total HT	4 288,87 €
Montant TVA 20	857,78 €
Total TTC	5 146,65 €
Si remise de Fidélité 10%*	4 631,98€



La pose
Nous faisons pour vous



Partageons nos savoir-faire

Signature :

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210721-21-294-A1
Date de télétransmission : 16/08/2021

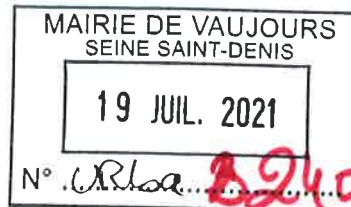
(*) Prix de livraison calculé selon le point d'expédition et les poids et volumes des articles de la commande. Prix susceptibles d'être modifiés lors du passage de la commande si un de ces éléments était modifié.

*Sous réserve de disponibilité de votre remise Fidélité 10%

Nos Conditions Générales de Vente sont disponibles en suivant ce lien : www.leroymerlin.fr/cgu-cgv



MINISTÈRE DE LA CULTURE



Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine - pôle 93

VILLE DE VAUJOURS
SERVICE URBANISME
20 RUE ALEXANDRE BOUCHER
93410 VAUJOURS

Dossier suivi par : Yann BLUSSEAU

Objet : demande de déclaration préalable

A Saint-Denis, le 16/07/2021

numéro : dp07421c0034

demandeur :

adresse du projet : 32 RUE HENRI BARBUSSE 93410 VAUJOURS

M⁻
32 RUE HENRI BARBUSSE
93410 VAUJOURS

nature du projet : Modifications de clôture

déposé en mairie le : 26/05/2021

reçu au service le : 29/06/2021

servitudes liées au projet : LCAP - rayon de 500 m hors champ de visibilité - Ancien château

Cet immeuble n'est pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Le projet ne respecte pas les dispositions traditionnelles des enceintes des pavillons franciliens qui se composent d'une grille de clôture ajourée à barreaudage vertical ancré sur un mur bahut maçonné. Par conséquent, afin de s'insérer plus harmonieusement dans ce tissu urbain pavillonnaire, il serait plus approprié d'abandonner les dispositions projetées pour adopter une typologie plus traditionnelle comme évoqué plus haut.

L'architecte des Bâtiments de France

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP07421c0034
Vaujours, le 21/07/2021
Le Maire,

Sophie MASSE

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU